

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Eure

COMMUNE de THIBERVILLE

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 18

Dont pouvoirs : 4

Date de la convocation : 02/07/2026

Date d'affichage : 10/07/2026

L'an deux mil vingt six, le neuf juillet, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de THIBERVILLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Guy PARIS.

Étaient présents : M. Guy PARIS, M. Michel BREQUIGNY, Mme Marie-Françoise LARROQUELLE, M. José VAREA NAVARRO, Mme Hélène RICHARD LECUYER, M. Christian BEAUDOIN, M. Philippe AMPOULIE, Mme Isabelle BUCAILLE, M. Régis HONORÉ, Mme Sandrine HUSSON, M. Yann VILLEROY, Mme Delphine PHILIPPE, M. Didier LANGEARD, Mme Jessica VICO.

Étaient absents excusés : M. Stéphane GAMBIER, M. Bruno THOUROUDE, Mme Véronique CAREL, Mme Natasa MASSONI.

Étaient absents non excusés : Mme Virginie THIERRY.

Procurations : M. Stéphane GAMBIER en faveur de M. Christian BEAUDOIN, M. Bruno THOUROUDE en faveur de M. Michel BREQUIGNY, Mme Véronique CAREL en faveur de M. Guy PARIS, Mme Natasa MASSONI en faveur de Mme Delphine PHILIPPE.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 14

Secrétaire : M. Philippe AMPOULIE.

OBJET : Restaurant scolaire : fixation du tarif de la cantine

Monsieur le Maire explique à ses collègues qu'il convient de fixer les tarifs de la cantine scolaire.

Il rappelle que les tarifs actuels s'élèvent à 3,60 euros pour les enfants et à 4,30 euros pour les adultes.

Considérant le décret n° 2009-553 du 15 mai 2009 relatif aux dispositions réglementaires du livre V du Code de l'Education, notamment les articles R531-52 et R531-53 fixant les tarifs de la restauration scolaire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (par 18 Voix Pour) de maintenir à compter du 01 Septembre 2026 le tarif des repas à la cantine scolaire comme suit :

- repas enfant : 3,60 euros
- repas adulte : 4,30 euros

Certifiée exécutoire après
transmission à la Préfecture de
EUREUX et publication par voie
d'affichage le 10/07/2026

Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire de séance, M.
Philippe AMPOULIE.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Guy PARIS

